

## Choix matières L3

Par **Booker**, le **26/08/2014** à **19:41**

Bonjour,

Je vous écris aujourd'hui car je vais choisir mes matières L3 et je souhaite m'orienter vers le droit des sociétés pour la L3 et j'aimerais vos avis svp.

Seulement, je ne sais pas si au 3ème semestre vous me conseillerez de faire du Civ/adm car en L2 tout le monde disait que civ adm était conseillé pour avoir de bonnes bases.

Donc je me tâte à poursuivre dans cette logique civ/adm ou passer à ce qui m'intéresse directement : civ/société dès le semestre 5.

Sachant que si je prend civ adm, je ne pourrais pas faire du droit des sociétés au semestre 6, je ne pourrais faire que du civil, ou du civil et de la procédure civile.

Donc le choix c'est en gros :

- Sem 5 : civ/adm ==> sem 6 : civil only (dans mes deux TD, régimes matrimoniaux + obligations et preuves) ou civil (patrimoine et régimes matrimoniaux + procédure civile)

ou

-Sem 5 : civ/sociétés ==> sem 6 : civil les obligations et preuves + sociétés.

Sachant que je vais m'orienter vers les affaires et le droit fiscal.

Que me conseillez vous :) ?

Bien à vous !

Par **Dragon**, le **26/08/2014** à **20:55**

Bonsoir,

il faut naturellement que tu choisisses le plus de matières de droit privé et notamment du droit des sociétés/fiscal etc..

Par **bulle**, le **26/08/2014** à **22:19**

Bonsoir,

Il faut choisir le droit des sociétés vu que tu veux t'orienter dans cette voie.

Il ne faut jamais écouter ce que disent les étudiants car ils ne font que répéter ce qu'ils ont entendu par ci ou par là, mieux vaut se renseigner ici ou après d'un chargé de TD ou encore d'un prof [smile3]

Par **Booker**, le **27/08/2014** à **14:15**

Ok ! merci pour vos conseils :).

Et concernant les cours à option du sem. 6, vous me conseillez quoi entre :

- droit public des affaires,
- contentieux administratif,
- histoire des idées po',
- histoire du droit privé,
- droit de l'informatique,
- droit des institutions et des finances locales

sachant que toutes ces matières pourront me plaire, donc d'un point de vue purement stratégique laquelle est la plus pertinente selon vous :) ?

Sachant encore une fois que je compte faire du droit des affaires/société/fiscal ?

Par **Yn**, le **27/08/2014** à **16:13**

Combien de matière dois-tu choisir ? Compte tenu de ton projet, le droit de l'informatique est intéressant.

Matière très vaste mais qui a l'intérêt de convoquer plusieurs branches du droit sur un même objet : de la théorie (construction en dehors des Etats, dépassement des frontières étatiques), la question des données (vie privée, accès à l'information) et protection des créations (plutôt orienté droit des marques/brevets).

Après, tu peux choisir selon des affinités personnelles, cela n'aura quasiment aucune importance pour la suite.

Par contre, pour les matières majeures, le choix obligations et société me paraît le plus approprié. La L3 est l'année du choix, de nombreuses universités imposent déjà une première orientation...

Par **Booker**, le **27/08/2014** à **17:58**

merci pour ta réponse YN, je ne peux choisir qu'une seule matière, c'est disons la matière annexe aux matières obligatoires.

J'ai l'impression que j'ai pas été clair du tout ^^.

Mon objectif premier depuis quelques mois, c'est le droit fiscal/affaires.

Donc je compte prendre en TD civ/sociétés dès le S5 car je pense que c'est davantage l'univers du droit des affaires/fiscal par rapport aux TD adm/civ, notamment parce que dans ce dernier cas, je ne pourrais pas faire de TD société au sem 6 comme dit ci-avant. Je pense que pour cela ma décision est prise :).

A côté, donc deuxième topique dans l'oeuf [smile36], je me demande quelle cours à option choisir pour le S6 :

L'histoire du droit privé a l'air chiant à mourir, avec un survole allègre de l'histoire du droit civil partant de la Rome antique -d'avant JC, quoi !- et allant jusqu'au droit contemporains, frôlant le délire avec l'insertion dans le cours d'une loi datant de 2013 ... mais bon pour voir des notions histoire du droit et pouvoir dire que j'ai tâté le sujet, j'hésite.

Le droit des affaires publics me tente car ça peut être complémentaire au droit fiscal/affaires après le contentieux administratif ça peut être utile pour un fiscaliste non ?

droit des institutions et finances locales, même chose, ça peut aider de connaître les démembrement de l'Etat (département, région, communautés urbaines, etc.) quand on fait du fiscal peut être ?

idées po' parce que ça m'a l'air intéressant même si ça me servira pas.

informatique je sais pas du tout à quoi ça sert j'y connais rien, Yn tu dis que ça peut être un bon choix mais je vois pas en quoi ça m'aidera pour le droit fiscal ^^ ?

voilà voilà où j'en suis :)

Bien à vous

Par **Fax**, le **28/08/2014** à **02:48**

Bonsoir,

Suivant votre objectif, je pense qu'il serait peut être "stratégique" de choisir droit public des affaires. En effet, même si c'est une matière de droit public, elle reste au carrefour de nombreux droits et notamment du droit privé. Vous y verrez sans doute les différents outils (DSP, MP contrat de partenariat notamment) nécessaires à l'action économique des personnes publiques. Et parmi les partenaires des personnes publiques, on trouve les

personnes privées et notamment les entreprises. Je crois que cela peut être intéressant pour votre projet (et je l'avoue je prêche pour ma paroisse, j'adore ce domaine).

Pour ce qui est de l'histoire (tout comme idées politiques), cela peut être utile notamment pour la culture générale (nécessaire pour de nombreux concours/examens d'entrée) et également "stratégiquement" parlant, il peut aussi s'agir d'une matière un peu moins technique que vos matières obligatoires et donc permettre de vous "aérer" un peu l'esprit.

Pour ce qui est du contentieux administratif, je crois que cela reste secondaire pour vous qui vous souhaitez vous tourner vers le métier d'avocat d'affaires (en toute hypothèse vous aurez affaire aux juridictions judiciaires).

Enfin pour ce qui est du droit de l'informatique, je suis comme vous, je n'en sais pas grand chose :)

Bon courage pour vos choix :)

Par **Fax**, le **28/08/2014** à **02:59**

Ah oui, et pour ce qui est du cours d'institutions et finances locales, c'est un cours très intéressant. Mais comme je me rend compte que ce qui vous intéresse est tourné vers la fiscalité, sachez qu'en général, le professeur qui assure ce cours ne finit pas le cours et qu'on élude l'aspect finances locales du programme (je me permets de vous le spécifier car je suis dans la même université que vous et c'est ce qui s'est passé l'année passée). Néanmoins, je le répète c'est un cours intéressant et en effet, il s'agit d'abord l'organisation administrative de la France (et on est en plein dedans avec la prochaine réforme territoriale).

Si vous avez des questions supplémentaires concernant les cours de la L3 droit public, n'hésitez pas, si je peux vous renseigner ce sera avec plaisir :).

Par **Booker**, le **28/08/2014** à **20:16**

merci pour ta réponse fax :), justement, je me demandais, en cas de litige avec l'administration fiscale, ne sommes-nous pas censé nous tourner vers les juridictions administratives ? D'où l'intérêt du contentieux administratif...

Oui j'ai regardé le cours d'institutions et finances locales et en effet on ne parle pas de finances locales \*pouce levé\*.

Bien à vous !